

Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées

Xavier Thierry
Rose Prigent
Tatiana Eremenko
Laure Moguérou

Chargé de recherches – Institut national d'études démographiques.
Doctorante – université Paris Nanterre.
Postdoctorante à l'Universidad Nacional de Educación a Distancia (Uned).
Maître de conférences en Sciences de l'éducation – université Paris Nanterre.

Mots-clés

- Familles monoparentales
- Familles immigrées
- Enfance
- Précarité
- Condition féminine

Les évolutions des comportements familiaux en France (hausse de la conjugalité hors mariage, de la divortialité et autres séparations, baisse des grossesses précoces, du veuvage et de la cohabitation intergénérationnelle) vont de pair avec des changements d'opinion sur la famille, dont une plus grande acceptation des familles monoparentales. En France, leur nombre a augmenté et leurs profils se sont progressivement transformés. Composée largement, par le passé, de jeunes mères n'ayant jamais été mariées et de veuves (Acs *et al.*, 2015), la population des familles monoparentales compte désormais majoritairement des femmes séparées ou divorcées (Buisson *et al.*, 2015). Aujourd'hui, la monoparentalité n'est souvent qu'une étape et la remise en couple, ou encore la décohabitation des enfants, viennent y mettre fin (Acs *et al.*, 2015).

Depuis le début des années 1990, la part de familles monoparentales s'est accrue plus rapidement au sein de la population immigrée (Kohler et Thave, 1997 ; Mainguené, 2013). Actuellement, pour les femmes immigrées comme non immigrées, les proportions de mères seules sont proches (environ 18 % en 2012), mais avec des différences importantes selon les origines (Moguérou *et al.*, 2015). Cette évolution s'est opérée dans le contexte d'une transformation importante de la population immigrée en France (Beauchemin *et al.*, 2015). Alors que celle-ci a connu une stagnation dans les années 1970-1980, la reprise des flux au milieu des années 1990 a conduit à son augmentation et son renouvellement. Les flux d'arrivée récents se caractérisent par une diversification des origines et des motifs d'arrivée en France (regroupement familial, mais également travail ou études) (Beauchemin *et al.*, 2013).

Dans un contexte où le statut de monoparentalité et la condition d'immigré sont susceptibles d'influencer négativement les conditions de vie, les expériences des familles marquées par cette double caractéristique

soulèvent des interrogations. Toutefois, peu d'études croisent ces deux dimensions. Cet article approfondit les résultats publiés dans l'article « Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ? » dans la *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* (Moguérou *et al.*, 2015). Trois sources statistiques (encadré p. 64) sont ainsi mobilisées au lieu d'une seule dans l'article précité. Elles se complètent pour aboutir à une description la plus documentée possible des femmes immigrées en situation de monoparentalité. Les enquêtes portent sur des populations légèrement différentes. Elles permettent aux auteurs de croiser les regards sur les diverses dimensions des caractéristiques et de l'organisation quotidienne des familles. L'exploitation de l'enquête Famille et logements (EFL, Insee 2011) porte sur les femmes âgées de 18 ans et plus, vivant en France métropolitaine avec au moins un enfant mineur. Les données de recensement auxquelles elle est adossée apportent des informations sur la structure sociodémographique de cette population en 2011 : composition des familles, situations des individus vis-à-vis des études, de l'emploi et du logement. Elles donnent également des repères biographiques concernant l'enchaînement chronologique entre migration, union et naissance de l'enfant. L'enquête Trajectoires et Origines (TeO, Ined et Insee, 2008-2009) fournit des données plus fines, sur l'origine, le montant des ressources monétaires, le niveau de vie perçu (pouvoir d'achat) et permet d'aborder des aspects nouveaux, comme le fait d'avoir été sans logement par le passé, ou des informations sur le conjoint à l'étranger. Cette enquête offre ainsi la possibilité d'analyser la situation des femmes âgées de 18-59 ans vivant en France métropolitaine avec au moins un enfant mineur. Enfin, l'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe, Ined et Inserm, 2011-2012) permet de traiter d'aspects rarement étudiés dans les travaux sur les familles monoparentales, grâce à des indicateurs d'implication des parents dans l'accueil et les soins aux nouveau-nés.

L'enquête fournit des informations sur le niveau de vie perçu (TeO, Ined et Insee, 2008-2009) ou l'implication parentale des personnes ayant eu un enfant en 2011 en France métropolitaine.

Après avoir exploré les caractéristiques de la monoparentalité selon les parcours migratoire et familial, l'observation porte, de manière transversale, sur les spécificités des foyers des femmes seules immigrées pour une comparaison avec les femmes seules non immigrées. L'article traite ensuite des modes d'accueil des enfants en bas âge des

femmes seules immigrées et de l'implication du père au moment de leur naissance.

L'importance des origines et des parcours migratoires

La population immigrée en France a connu une diversification importante dans les dernières décennies. Alors qu'en 1990, 69 % des personnes immigrées vivant en France métropolitaine étaient originaires de seulement sept pays (Espagne, Italie, Portugal, Algérie, Maroc, Tunisie

Méthodologie

Les trois enquêtes

Cet article s'appuie sur l'exploitation de trois enquêtes : l'enquête Famille et logements (EFL, Insee 2011), l'enquête Trajectoires et origines (TeO, Ined et Insee, 2008-2009) et l'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe, Ined et Inserm, 2011 et 2012).

- EFL repose sur un questionnaire autoadministré auprès de 349 000 personnes âgées de 18 ans et plus, vivant en France métropolitaine, et tirées au sort lors de l'enquête de recensement de 2011. Elle est mobilisée pour étudier en détail les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques des familles monoparentales immigrées. Les analyses portent sur un sous-échantillon de femmes ayant déclaré ne pas être en couple et vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Elles sont comparées aux femmes (immigrées ou non) vivant en couple et ayant au moins un enfant mineur. L'échantillon final est constitué de 72 158 femmes dont 8 812 sont immigrées. Parmi ces dernières, 1 341 sont en situation de monoparentalité.
- TeO aborde de manière plus approfondie les conditions de vie des individus : l'enquête porte sur les personnes âgées 18 à 59 ans vivant en France métropolitaine et surreprésente les personnes issues de l'immigration^(*). Les exploitations réalisées portent sur un total de 5 707 femmes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Parmi elles, 405 sont à la fois immigrées et en situation de monoparentalité.
- Elfe s'appuie sur un échantillon de 18 000 enfants nés en 2011 en France métropolitaine suivis depuis la naissance et jusqu'à l'âge adulte. La recherche s'appuie sur les données collectées en maternité lors d'une première vague en face-à-face, puis par le biais d'enquêtes téléphoniques réalisées aux deux mois et un an de l'enfant. Ont été exclus des analyses les enfants vivant avec des femmes déclarant être en couple avec une personne ne vivant pas dans le logement ainsi que ceux vivant seulement avec leur père. Au final, le sous-échantillon Elfe comprend 14 099 enfants âgés d'un an, dont 125 du groupe cible.

Définitions

Le choix dans ce travail a été de retenir une définition de la monoparentalité qui permette d'assurer une comparabilité avec les travaux existants, anciens et actuels, portant sur ce type de famille. Ainsi, dans ces analyses, est considéré comme monoparentale une femme vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans, sans conjoint, quel soit son statut matrimonial légal. Ceci correspond à la définition usuelle des statistiques démographiques, à la différence près que sont exclues les femmes ayant déclaré l'existence d'un conjoint non cohabitant et les hommes en situation de monoparentalité, et ce en raison de leurs faibles effectifs.

Les trois enquêtes permettent d'identifier la population d'intérêt. Les mères seules sont distinguées selon leur statut migratoire (immigrée ou non), ainsi que leur pays de naissance, regroupé par grandes aires géographiques en raison des petits effectifs.

Les effectifs des trois enquêtes sont présentés dans le tableau ci-contre.

Effectifs de mères seules dans les enquêtes selon le statut migratoire et le pays de naissance

	EFL	TeO	Elfe - 2 mois
Mères non immigrées seules	10 244	646	504
Mères immigrée seules,	1 341	405	143
dont :			
• Europe	282	78	14
• Maghreb	425	103	17
• Afrique subsaharienne	388	157	90
• Asie et autres	246	67	22
Total	11 585	1 051	647

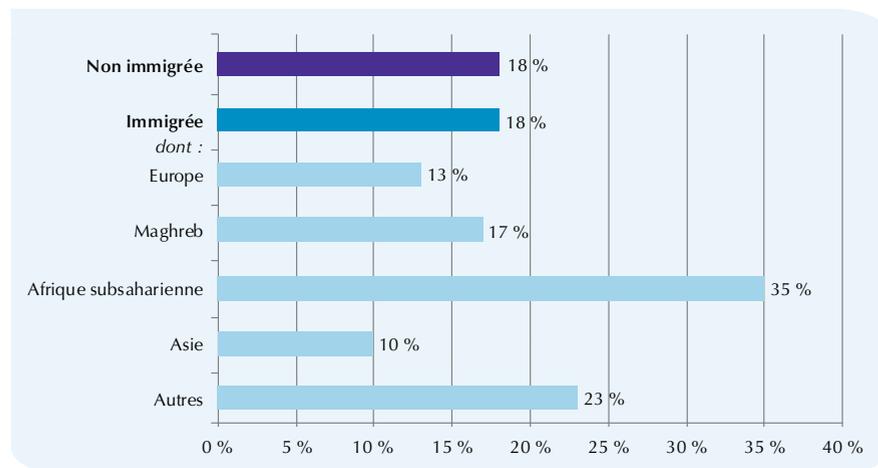
Source : Insee, enquête Famille et Logements (EFL) 2011 ; Ined/Insee, enquête Trajectoires et Origines (TeO) 2008-2009 ; Ined/Inserm, Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) 2011-2012.

(*) Les origines ayant été surreprésentées sont : Turquie, Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), Afrique sahélienne (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), Afrique guinéenne ou centrale (Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin, Nigeria, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, Congo, République démocratique du Congo et Guinée équatoriale). L'échantillon de natifs descendant d'immigrés (seconde génération) a été réalisé à partir de l'exploitation manuelle des registres des naissances nominatifs conservés en mairie, appariés aux bulletins individuels du recensement. Pour plus d'information sur la constitution de l'échantillon de descendants d'immigrés et leurs nombres, consulter la note disponiblesur <https://teo.site.ined.fr/>.

et Turquie), ces pays ne représentaient plus que 55 % de la population immigrée en 2012⁽¹⁾. Les nouveaux migrants viennent de plus en plus d'autres régions du monde, qu'il s'agisse des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie ou d'Amérique. Près d'un immigré sur deux, entré en France en 2012,

est né dans un pays européen, et trois sur dix dans un pays africain⁽²⁾. Parmi l'ensemble des familles, la part des femmes immigrées en situation de monoparentalité diffère peu de celle des non immigrées (18 %) (graphique). Cependant, les différences sont importantes selon les origines : 35 %

Proportion de mères seules parmi l'ensemble de mères vivant avec des enfants (en %)



Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : femmes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Lecture : 18 % des mères immigrées vivent seules avec leur(s) enfant(s) et sans conjoint.

Tableau 1 – Caractéristiques sociodémographiques des familles selon le statut migratoire et le pays de naissance des mères seules (en %)

	Non immigrées	Immigrées	Immigrées selon le lieu de naissance			
			Europe	Maghreb	Afrique subsaharienne	Asie et autres
Origine de la monoparentalité						
Naissance hors union	14	18	8	9	35	15
Séparation dont :	81	73	82	80	58	78
• union non mariée	34	19	21	13	23	22
• union mariée, puis séparée	13	18	22	22	12	18
• union mariée, puis divorcée	34	36	39	45	23	38
Veuvage	5	9	10	11	7	7
Âge à la naissance du premier enfant						
Moins de 22 ans	27	31	30	25	37	31
22-27 ans	34	29	23	32	30	30
28 ans ou plus	39	40	46	43	33	40
Naissance du premier enfant à l'étranger						
Premier enfant né avant l'arrivée en France	-	25	33	16	31	23
Nombre d'enfants vivant dans le logement						
1 enfant	45	37	43	33	38	40
2 enfants	38	32	36	30	30	37
3 enfants ou plus	17	31	22	38	33	23
Âge des enfants vivant dans le logement						
Au moins un enfant de moins de 6 ans	31	38	22	33	53	37

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : femmes seules vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

Effectifs des mères immigrées : Europe : 282 ; Maghreb : 425 ; Afrique subsaharienne : 388 ; Asie et autres : 246. Lecture : 8 % des mères immigrées seules en provenance de pays d'Europe ont donné naissance à leur(s) enfant(s) hors union.

des femmes originaires d'Afrique subsaharienne vivent seules avec leurs enfants, alors qu'elles sont 17 % parmi les femmes originaires du Maghreb. La fréquence de la monoparentalité est légèrement plus faible que la moyenne parmi les ressortissantes européennes (13 %) et les femmes originaires d'Asie (10 %) (graphique).

Les femmes immigrées seules se distinguent par leur fécondité précoce et leur nuptialité fréquente. Certains courants migratoires renforcent ces spécificités. Les femmes immigrées seules sont en moyenne devenues mères plus jeunes : la naissance de leur premier enfant est intervenue avant l'âge de 22 ans pour 31 % d'entre elles, contre 27 % des femmes seules non immigrées (tableau 1). Cette précocité tient au fait que, pour un tiers d'entre elles, la première maternité s'est réalisée dans leur pays d'origine, donc très souvent dans un contexte normatif et un mode d'accès à la contraception tout autres.

Plusieurs traits marquants de la monoparentalité sont observés parmi les femmes immigrées :

- d'une part, la proportion de femmes seules immigrées à avoir vécu en couple marié (63 % contre 52 % des femmes seules non immigrées) est plus importante, et leur propension à avoir divorcé (tableau 1) est moindre. Les ressortissantes maghrébines en situation de monoparentalité ne s'étant jamais mariées sont assez rares. À l'inverse, les

(1) Source : Calcul des auteurs à partir de « CD-R5 – Immigrés selon le sexe et le pays de naissance détaillé de 1982 À 1999 » – Tableaux rétrospectifs à partir des recensements antérieurs à 1999, Recensement de la population, État civil, Office des migrations internationales - Insee Résultats et « IMG1B – Population immigrée par sexe, âge et pays de naissance en 2012 – France métropolitaine » – Insee, RP2012 exploitation principale.

(2) Source : Brutel (2014).

femmes d'Afrique subsaharienne le sont beaucoup plus souvent. Ces dernières ont également plus souvent eu leur premier enfant hors de toute union cohabitante (35 %, contre seulement 9 % pour les maghrébines). La situation des Africaines est donc hétérogène. Les autres courants migratoires se démarquent peu. Ainsi, les femmes asiatiques présentent un profil ordinaire au sens où, statistiquement, elles se sont mariées et ont eu leur premier enfant comme la moyenne du groupe des femmes seules immigrées ;

- d'autre part, les veuvages sont deux fois plus fréquents chez les immigrées que chez les non immigrées. Ils traduisent à la fois de plus forts écarts d'âge entre les conjoints et une plus forte mortalité dans les milieux sociaux défavorisés.

Caractéristiques sociodémographiques des mères seules immigrées et de leurs foyers

Une autre perspective, pour décrypter les contrastes entre les femmes seules immigrées et les non immigrées, consiste à observer leurs caractéristiques sociodémographiques et celles de leurs foyers.

Des mères seules davantage vulnérables

Les femmes immigrées en situation de monoparentalité cumulent divers facteurs de vulnérabilité. Les femmes seules immigrées ont des enfants plus jeunes et plus nombreux que les femmes seules non immigrées (tableau 1). Elles sont 29 % à avoir à charge trois enfants ou plus (contre 15 % parmi les femmes seules non immigrées), et 38 % à vivre avec au moins un enfant âgé de moins de six ans (contre 31 % parmi les femmes seules non immigrées). Les courants migratoires ne sont pas sur un même pied d'égalité. Les femmes nées au Maghreb forment les familles les plus nombreuses (38 % d'entre elles ont plus de trois enfants), alors que celles issues des pays d'Europe ou d'Asie sont plus réduites (respectivement 22 % et 23 % d'entre elles ont trois enfants ou plus).

Les femmes non immigrées en situation de monoparentalité sont moins diplômées que les femmes en couple : elles sont deux fois plus nombreuses (19 %

à ne posséder aucun diplôme et moins d'une sur trois (28 %) a obtenu un diplôme du supérieur (tableau 2). Les femmes seules immigrées apparaissent, elles aussi, moins diplômées que leurs homologues vivant en couple, mais ces différences sont nettement moins marquées. La part des femmes sans aucun diplôme est comparable dans ces deux groupes (respectivement 40 % et 42 %), même si les femmes immigrées en couple apparaissent plus nombreuses à détenir un diplôme du supérieur que celles vivant seules (28 % contre 21 %). Cependant, les femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin de constituer un groupe homogène du point de vue scolaire : celles venues d'Europe comptent 29 % de diplômées du supérieur quand celles venues du Maghreb n'en comptent que 12 %. Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne ou encore d'Asie sont dans une situation intermédiaire.

Des conditions de logement plus souvent précaires

Les conditions de logement des femmes immigrées en situation de monoparentalité sont souvent précaires (tableau 3) : seulement 15 % sont propriétaires, soit deux fois moins que les femmes seules non immigrées. Principalement logées dans des résidences du parc social (52 %), en particulier lorsqu'elles sont originaires du Maghreb (66 %) ou d'Afrique subsaharienne (56 %), les femmes immigrées seules sont également davantage concernées par les situations de

Tableau 2 – Caractéristiques socioéconomiques des mères seules selon le statut migratoire et le pays de naissance (en %)

	Non immigrées	Immigrées	Immigrées selon le lieu de naissance			
			Europe	Maghreb	Afrique subsaharienne	Asie et autres
Diplôme le plus élevé⁽¹⁾						
Sans diplôme, CEP	19	42	30	49	40	44
BEPC, CAP, BEP	34	21	20	25	21	16
Baccalauréat	20	16	20	15	19	12
Supérieur	28	21	29	12	21	28
Situation vis-à-vis de l'emploi⁽¹⁾						
Emploi à temps plein	51	36	45	28	37	39
Emploi à temps partiel	19	20	26	18	20	19
Chômage	18	27	19	32	27	27
Femmes au foyer	6	9	6	12	7	10
Autres inactives	5	7	4	9	9	5
Parmi les femmes en emploi : type de contrat⁽¹⁾						
Emploi sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique	79	71	67	73	71	71
CDD, contrat court, saisonnier vacataire, etc.	10	17	21	18	17	13
Indépendant	5	6	8	5	5	6
Employeur	2	2	3	0	0	6
Autres (intérim, stage, emploi aidés contrat d'apprentissage...)	3	5	1	4	8	4
Temps partiel « contraint »⁽²⁾	41	70	64	70	83	33

Source : (1) Insee, enquête Famille et Logements 2011 ; (2) Ined/Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008-2009. Champ : femmes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Effectifs des mères immigrées : Europe : 282 ; Maghreb : 425 ; Afrique subsaharienne : 388 ; Asie et autres : 246. CEP : certificat d'études primaires ; BEPC : brevet d'études du premier cycle, aujourd'hui diplôme national du brevet (DNB) ; CAP : certificat d'aptitude professionnelle ; BEP : brevet d'étude professionnelle.

mal-logement : elles sont quatre fois plus nombreuses, en moyenne, que les autres femmes seules, à résider dans un meublé et cette situation est le lot d'une frange encore plus importante des femmes originaires d'Afrique subsaharienne. En rapportant le nombre de pièces que compte le logement au nombre d'habitants, un indicateur sommaire de « surpeuplement » du logement a été construit⁽³⁾. Est considéré comme « surpeuplé » un logement qui compte davantage de personnes que de pièces. Les femmes immigrées seules apparaissent plus affectées par le surpeuplement du logement (29 %) que les femmes non immigrées (seules ou en couple, respectivement 8 % et 13 %), mais moins que les immigrées en couple (45 %). Une des interprétations possibles de cet écart de surpeuplement est que les ménages monoparentaux sont de taille plus petite et que le parent qui a la garde des enfants conserve

généralement le logement conjugal. En lien avec le fait de résider plus fréquemment dans des meublés (dont la superficie est réduite), les femmes seules venues d'Afrique subsaharienne sont les plus touchées par les situations de surpeuplement. Il en va de même des femmes originaires du Maghreb, pour qui ces situations sont souvent attribuables à la taille des ménages. Enfin, pour toutes les femmes immigrées, des conditions difficiles d'arrivée en France ont plus souvent mené à devoir se loger en foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), à l'hôtel, dans des squats, ou dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada). Les femmes immigrées seules, en particulier celles venues d'Afrique subsaharienne, ont fréquemment vécu des épisodes de très grande précarité résidentielle, dont une expulsion. Elles ont plus souvent été sans domicile que les autres femmes seules : près d'une sur cinq a déjà vécu cette situation contre moins d'une femme sur dix dans les autres groupes⁽⁴⁾.

Tableau 3 – Conditions de logement des ménages des mères seules selon le statut migratoire et le pays de naissance (en %)

	Non immigrées	Immigrées	Immigrées selon le lieu de naissance			
			Europe	Maghreb	Afrique subsaharienne	Asie et autres
Statut d'occupation du logement⁽¹⁾						
Propriétaires	28	15	32	12	5	22
Locataires secteur privé	33	29	34	21	32	31
Locataires HLM	37	52	29	66	56	41
Locataires d'un meublé(e)	1	4	4	1	6	4
Logé(e)s gratuitement	2	1	2	0	1	1
Type de logement⁽¹⁾						
Maison	40	16	38	16	6	16
Appartement	60	81	61	82	89	81
Autre (foyer, hôtel, pièce)	0	3	0	2	5	3
Taux d'occupation						
Logement comptant plus d'une personne par pièce	8	29	17	34	39	22
Logement comptant plus de trois personnes par pièce	0	3	3	2	5	3
Absence de baignoire et douche ou de pièce réservée						
	2	10	9	9	11	10
Type de l'unité urbaine⁽¹⁾						
Moins de 100 000 habitants	48	20	43	18	9	19
100 000 habitants ou plus	36	34	34	46	25	27
Agglomération de Paris	16	47	23	36	66	54
Avoir vécu dans la situation suivante en France⁽²⁾						
Hébergement collectif	8	22	20	14	32	23
• Foyer	4	6	8	6	8	2
• CHRS	5	10	8	7	15	9
• Hôtel	3	10	12	4	16	6
• Cada/CPH	-	5	3	1	7	10
Sans abri	3	3	3	1	7	0
Avoir vécu une expulsion	2	6	3	7	9	4

Source : (1) Insee, *enquête Famille et Logements 2011* ; (2) Ined/Insee, *enquête Trajectoires et Origines 2008-2009*.
 Champ : femmes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.
 Effectifs des mères immigrées : Europe : 282 ; Maghreb : 425 ; Afrique subsaharienne : 388 ; Asie et autres : 246.
 HLM : habitation à loyer modéré ; CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale ; Cada : centre d'accueil des demandeurs d'asile ; CPH : centre provisoire d'hébergement.

Des mères seules et occupant moins souvent un emploi

Les recherches sur les familles monoparentales en France ont montré que si les foyers monoparentaux sont davantage exposés à la précarité, cela est directement lié à la situation d'activité des femmes dans ces familles : elles sont moins souvent en emploi que les femmes en couple, mais entretiennent un rapport spécifique à l'emploi, puisqu'elles se déclarent, plus que les secondes, à la recherche d'un travail (Algava *et al.*, 2005). Ces résultats sont confirmés par l'analyse des données (tableau 2) : les femmes non immigrées seules apparaissent moins souvent en emploi (70 %) et beaucoup plus souvent au chômage (18 %) que les femmes en couple (respectivement 80 % et 8 %). Ce constat diverge dans le cas des femmes immigrées : les femmes vivant seules sont plus souvent en emploi que celles en couple (56 % contre 51 % des immigrées en couple), mais également bien plus souvent en recherche d'emploi (27 % contre 16 %).

(3) Compte tenu des informations disponibles dans le recensement, cet indicateur n'est pas aussi précis que l'indicateur de surpeuplement utilisé par l'Insee et qui combine le nombre de pièces disponibles, le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement et la surface disponible par personne.

(4) Il faut néanmoins noter que l'enquête ne permet pas de savoir si les enfants composant la famille au moment de l'observation vivaient déjà avec le parent répondant lorsque celui-ci était dans cette situation.

Le taux d'activité (incluant le chômage) montre que les femmes immigrées en situation de monoparentalité sont aussi enclines à travailler que les femmes non immigrées seules, mais davantage que les femmes immigrées en couple. L'activité des femmes originaires du Maghreb est assez faible (78 %) comparée à celle des femmes venues d'Europe (de l'ordre de 90 %). Les femmes venues d'Afrique subsaharienne et d'Asie sont dans une situation intermédiaire, affichant des taux d'activité de l'ordre de 85 %. Les femmes immigrées sont par ailleurs plus souvent à temps partiel que les non immigrées (tableau 3) : s'agissant en particulier des femmes seules, 36 % des femmes immigrées en emploi travaillent à temps partiel contre 27 % des non immigrées. Le travail à temps partiel est généralement un choix pour les femmes en couple, immigrées ou non, l'emploi pouvant suffire à compléter le salaire du conjoint. Ce n'est, par définition, pas le cas des femmes en situation de monoparentalité, particulièrement lorsqu'elles sont immigrées : 70 % d'entre elles le perçoivent comme un pis-aller et préféreraient travailler davantage (*versus* 41 % des femmes seules non immigrées). En corrélation avec ce niveau plus élevé d'emploi à temps partiel, les femmes seules immigrées ont, comparativement aux autres femmes, moins souvent des emplois stables (tableau 3) : la part ayant un contrat à durée indéterminée (ou un poste dans la Fonction publique) est de 71 % chez les immigrées seules, et de 79 % chez les non immigrées seules. Les emplois à contrat à durée déterminée concernent davantage des femmes immigrées vivant seules (17 % contre 10 % des femmes seules non immigrées). Les emplois atypiques (intérim, stage, emplois aidés...) occupent une part minimale de l'activité féminine (environ 3 %) mais une observation attentive des chiffres fait apparaître une surreprésentation des femmes seules immigrées.

Des ressources plus modestes qui incitent fréquemment à s'endetter

Les femmes seules immigrées ont des revenus plus modestes et plus divers dans l'origine des montants (tableau 4). Leurs ressources financières dépendent davantage d'allocations chômage, logement ou de minima sociaux, dont

Tableau 4 – Ressources des ménages des mères seules selon le statut migratoire et le pays de naissance (en %)

	Non immigrées	Immigrées	Immigrées selon le lieu de naissance			
			Europe	Maghreb	Afrique subsaharienne	Asie et autres
Sources d'argent						
Salaire ou revenus d'activité professionnelle non salariée	77	63	75	55	64	59
Allocations chômage	9	13	7	17	13	17
Allocations familiales	60	73	68	82	68	76
Allocations logement	53	75	70	81	76	72
Minimas sociaux (RMI, API)	12	21	21	28	16	19
Revenus financiers	15	5	6	3	5	5
Aide de la famille	36	27	45	25	20	16
Emprunts d'argent	12	20	16	24	19	21
Revenu par unité de consommation						
Moins de 568 €	18	31	21	28	42	34
De 569 € à 875 €	20	32	32	38	28	26
De 876 € à 1 269 €	31	26	28	25	26	26
De 1 270 € et plus	30	10	19	8	4	14
Niveau de vie perçu						
N'y arrive pas sans faire de dettes	7	16	9	17	20	15
Difficile	27	41	47	40	42	32
C'est juste	45	33	29	36	29	44
Ça va ou à l'aise	21	10	15	7	10	9
Aide à l'extérieur du ménage dont à l'étranger						
	9	20	19	15	28	12
	-	12	7	9	23	6

Source : Ined/Insee, enquête *Trajectoires et Origines* 2008-2009.

Champ : femmes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

Effectifs des mères immigrées : Europe : 282 ; Maghreb : 425 ; Afrique subsaharienne : 388 ; Asie et autres : 246.

RMI : revenu minimum d'insertion, devenu de solidarité active (RSA) ; API : allocation de parent isolé.

la perception est souvent soumise à des conditions de ressources. Cela les conduit plus fréquemment à devoir s'endetter. Parmi ces femmes, une sur cinq emprunte régulièrement de l'argent, contre seulement une sur huit parmi les femmes seules non immigrées. En revanche, lorsqu'elles ont besoin d'argent, ces dernières peuvent mobiliser leur entourage familial. Une sur trois le sollicite, contre une immigrée sur quatre. Les femmes immigrées originaires des pays du Sud ont moins recours au crédit familial que les Européennes (une sur deux contre une femme subsaharienne sur cinq). Les femmes immigrées se situent globalement dans les catégories les plus précaires de la population, et plus encore les femmes en situation monoparentale. Plus de la moitié des femmes immigrées en situation de monoparentalité disent être en difficulté financière, un sentiment partagé quel que soit leur pays d'origine. Les femmes non immigrées en situation de monoparentalité n'éprouvent ce sentiment qu'une fois sur trois.

Les spécificités des modes d'accueil et de la parentalité chez les mères seules immigrées

Confier son jeune enfant :

l'impossibilité de faire appel à la famille

L'enquête Famille et logements (EFL, Insee 2011) fournit des éléments sur les modes d'accueil auxquels ont recours

les femmes en situation de monoparentalité. Les familles rencontrent plus de difficultés à concilier accueil de leur enfant par un tiers et activité professionnelle. En raison de la difficulté d'organiser des « relais » d'entraide entre parents, les mères seules, travaillant à temps plein, sollicitent plus souvent un mode d'accueil extraparental que les couples biactifs. Elles y font également garder leur enfant en moyenne plus longtemps (Boyer et Villaume, 2016). Leurs faibles ressources les incitent à se diriger vers les modes de garde les moins onéreux (*ibid.*). Il s'agit alors plus souvent de modes d'accueil collectif ou des grands-parents. Cependant, les femmes en situation de monoparentalité ne bénéficient pas plus que les autres de places en crèche (Le Bouteillec *et al.*, 2014). Ces difficultés peuvent s'accroître dans le cas des femmes seules immigrées. Plus souvent confrontées à la précarité, elles peuvent aussi moins souvent compter sur la présence de grands-parents vivant à proximité que les autres mères seules (Eremenko *et al.*, 2017). Plus de la moitié (59 %) des enfants âgés de moins de 4 ans, qui grandissent dans une famille dont la mère est en situation de monoparentalité et immigrée, sont habituellement gardés, en semaine, par la mère, 19 % sont accueillis dans une structure d'accueil collective et 11 % sont gardés par une assistante maternelle (tableau 5). Seule une petite proportion d'entre eux (5 %) est gardée principalement par leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille, similaire à celle chez les femmes non immigrées seules (6 %). Ils sont aussi moins souvent confiés à une assistante maternelle. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, les modes d'accueil, choisis et utilisés par les mères seules immigrées d'enfants de moins de 4 ans, ne présentent pas de réelles différences avec ceux choisis par les mères non immigrées (Eremenko *et al.*, 2017). Les enfants âgés de 2 ans, dont la mère est immigrée, sont un peu plus souvent scolarisés quand elle est seule (21 % contre 13 % pour les enfants de femmes immigrées en couple). On peut attribuer cette plus forte scolarisation au fait que les femmes seules immigrées vivent plus fréquemment en

Tableau 5 – Mode d'accueil des enfants de moins de 4 ans selon le statut migratoire et le pays de naissance des mères (en %)

Mode d'accueil	Non immigrées	Immigrées	Immigrées selon le lieu de naissance			
			Europe	Maghreb	Afrique subsaharienne	Asie et autres
Parents	57	60	52	68	57	56
Assistante maternelle	19	11	16	3	13	16
Crèche	15	19	25	14	20	24
Grand-parents, famille	7	5	4	8	4	4
Autres	2	5	3	7	6	0

Source : Insee, enquête Famille et Logements 2011.

Champ : femmes vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.

Effectifs des mères immigrées : Europe : 282 ; Maghreb : 425 ; Afrique subsaharienne : 388 ; Asie et autres : 246.

zone urbaine sensible (Moguéro *et al.*, 2015) où la scolarisation à l'âge de 2 ans est renforcée (Depp, 2016).

Une monoparentalité précoce mais des pères plus impliqués dans la vie de leur-s enfant-s

La majorité des femmes seules immigrées ont des enfants nés en France, y compris lorsqu'elles arrivent adultes (tableau 2) : deux tiers des femmes seules immigrées, arrivées à l'âge de 18 ans ou plus, ont eu leur premier enfant en France. Elles deviennent mères seules de manière plus précoce, parfois dès la naissance de l'enfant. L'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe, Ined et Inserm, 2011-2012) (encadré p. 64) permet de faire un focus sur la situation de ces familles composées d'enfants âgés d'un an au plus, nés en France et vivant avec leur mère seule immigrée. Dans l'enquête, 12 % des femmes immigrées déclarent ne pas être en couple avec le père de leur enfant, contre 7 % des femmes non immigrées. Néanmoins, l'histoire migratoire des mères immigrées seules dès la naissance de leur enfant montre des spécificités par rapport à l'ensemble des mères seules immigrées analysé précédemment : une présence plus récente en France et une forte concentration des origines avec notamment une surreprésentation des femmes originaires d'Afrique subsaharienne. Cette différence traduit l'évolution récente des flux migratoires, mais aussi des comportements matrimoniaux et féconds spécifiques où les couples non cohabitants sont plus fréquents, y compris lorsqu'il y a des enfants.

Tableau 6 – Indicateurs d'implication paternelle selon le statut migratoire des mères seules

% de pères ayant...	Femme seule non immigrée	Femme seule immigrée
assisté à l'accouchement	37	25
reconnu l'enfant	40	59
donné son patronyme	40	65
participé au choix du prénom	30	40
gardé des contacts jusqu'à 1 an	66	66

Source : Ined/Inserm, Étude longitudinale française depuis l'enfance 2011-2012.

Champ : mères de nouveau-nés ne vivant pas avec un conjoint dans le logement.

Lecture : à l'âge de deux mois, 65 % des enfants issus des mères seules immigrées ont le patronyme de leur père.

L'enquête Elfe fournit également des indicateurs d'implication du père au sein des foyers monoparentaux. Bien que ne résidant pas avec la mère de leur(s) enfant(s), la majorité des pères sont présents dans leur vie, et en particulier les partenaires des mères immigrées (tableau 6). Une manifestation de

coparentalité peut être décelée au travers des reconnaissances paternelles d'enfants dont les parents ne sont pas mariés. À l'âge de deux mois, deux enfants issus de mères seules immigrées sur trois ont déjà été reconnus par leur père (59 %) contre 40 % des enfants de mères seules non immigrées. La proportion d'enfants portant le patronyme du père est également supérieure chez les enfants de femmes immigrées seules (65 % contre 40 %). Le rôle joué par les pères pendant la grossesse peut également s'apprécier par le fait d'avoir été associés ou non au choix du prénom de l'enfant. Là aussi les enfants de mère immigrée portent plus souvent un prénom choisi par leur père (40 % contre 30 %) et ce sans qu'il y ait d'enjeu juridique associé. Enfin, la fréquence des contacts des enfants avec leur père reste l'un des principaux indicateurs de l'implication paternelle. Au premier anniversaire de l'enfant, quel que soit le statut migratoire de la mère, deux tiers des pères continuent de voir l'enfant.

Conclusion

L'objectif de cet article était de mieux comprendre les expériences des familles monoparentales immigrées en France. Les femmes seules immigrées ont des conditions de vie plus difficiles que les femmes seules non immigrées. Elles cumulent différents facteurs de vulnérabilité : familles plus nombreuses, moindre niveau de formation, situations d'activités précaires, conditions de logement difficiles. Cependant, les situations des femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin d'être homogènes si l'on considère l'origine migratoire. L'organisation quotidienne de ces femmes, vivant avec au moins un très jeune enfant, semble essentiellement impactée par leur statut de femmes seules. Toutes choses égales par ailleurs, le mode d'accueil qu'elles utilisent ne présente pas de réelles différences avec celui choisi par les femmes seules non immigrées. Néanmoins, l'étude des enfants âgés de moins d'un an vivant uniquement avec leur mère indique un investissement des pères, à la fois symbolique et quantitatif, légèrement supérieur dans les foyers immigrés.

Compte tenu des fortes disparités entre les femmes immigrées selon leurs origines, et de la diversification prévisible de leurs origines géographiques, avec l'accroissement des mobilités et la mondialisation des échanges, les conditions de vie, les représentations et pratiques conjugales, les liens avec l'ex-conjoint et les styles éducatifs sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Bibliographie

- Algava E., Le Minez S., Bressé S., Pla A., 2005, Les familles monoparentales et leurs conditions de vie, *Études et résultats*, n° 389.
- Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., 2015, Les familles monoparentales depuis 1990, *Dossiers Solidarité et Santé*, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, n° 67.
- Beauchemin C., Lhommeau B., Simon P., 2015, Histoires migratoires et profils socioéconomiques, in Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (Dir), *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Institut national d'études démographiques, p. 33-60.
- Boyer D., Villaume S., 2016, Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents, *Études et Résultats*, n° 960.
- Brutel C., 2014, Les immigrés récemment arrivés en France : une immigration de plus en plus européenne, *Insee Première*, n° 1524.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., 2015, Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ?, *Insee Première*, n° 1435.
- Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Depp), 2016, La scolarisation à deux ans : en éducation prioritaire, un enfant sur cinq va à l'école dès deux ans, *Note d'information*, n° 19.
- Eremenko T., De Valk H. A. G., 2016, The role of family and international migration dynamics in the formation of single-parent families, *Working Paper Netherlands Interdisciplinary Demographic Institute*, n° 31.
- Eremenko T., Thierry X., Mogueu L., Prigent R., 2017, Organiser la garde des enfants quand on est mère seule : une spécificité des mères immigrées ?, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 207-228.
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 2012, Immigrés et descendants d'immigrés en France, *Insee Références*.
- Kohler C., Thave S., 1997, *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*, Paris, Institut national de la statistique et des études économiques.
- Le Bouteillec N., Kandil L., Solaz A., 2014, L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ?, *Population et Sociétés*, n° 514.
- Mainguené A., 2013, Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés, *Infos Migrations*, n° 52.
- Mogueu L., Eremenko T., Thierry X., Prigent R., 2015, Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ?, *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, n° 2, p. 68-83.